

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

30 JUIN 2010



**Direction de la
CONSOLIDATION REPORTING GROUPE**

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2010	31 déc 2009
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(3)	11 413	10 740
Autres immobilisations incorporelles		3 098	2 998
Immobilisations corporelles	(4)	13 718	13 300
Titres mis en équivalence		130	123
Impôts différés actifs	(8)	902	676
Autres actifs non courants		272	312
Total de l'actif non courant		29 533	28 149
Stocks	(5)	5 941	5 256
Créances clients	(6)	6 265	4 926
Créances d'impôts courants		119	333
Autres créances	(6)	1 341	1 202
Actifs détenus en vue de la vente	(2)	151	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(10)	1 488	3 157
Total de l'actif courant		15 305	14 874
Total de l'actif		44 838	43 023
PASSIF			
Capital		2 123	2 052
Primes et réserve légale		5 779	5 341
Réserves et résultat consolidés		9 842	10 137
Ecarts de conversion		47	(1 340)
Réserves de juste valeur		(63)	(75)
Actions propres		(205)	(203)
Capitaux propres du Groupe		17 523	15 912
Intérêts minoritaires		343	302
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		17 866	16 214
Dettes financières	(10)	7 873	8 839
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(7)	3 574	2 958
Impôts différés passifs	(8)	892	921
Autres provisions et passifs non courants	(9)	2 280	2 169
Total des dettes non courantes		14 619	14 887
Partie court terme des dettes financières	(10)	1 416	1 880
Partie court terme des autres passifs	(9)	530	518
Dettes fournisseurs	(6)	5 616	5 338
Dettes d'impôts courants		124	108
Autres dettes	(6)	3 349	3 086
Passifs détenus en vue de la vente	(2)	38	0
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(10)	1 280	992
Total des dettes courantes		12 353	11 922
Total du passif		44 838	43 023

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1^{er} semestre 2010	1^{er} semestre 2009
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(20)	19 529	18 715
Coût des produits vendus	(12)	(14 566)	(14 309)
Frais généraux et de recherche	(12)	(3 518)	(3 476)
Résultat d'exploitation		1 445	930
Autres produits opérationnels	(12)	9	2
Autres charges opérationnelles	(12)	(253)	(331)
Résultat opérationnel		1 201	601
Coût de l'endettement financier brut		(287)	(357)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		17	25
Coût de l'endettement financier net		(270)	(332)
Autres produits et charges financiers	(14)	(117)	(80)
Résultat financier		(387)	(412)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		3	2
Impôts sur les résultats	(8)	(279)	(53)
Résultat net de l'ensemble consolidé		538	138
Résultat net part du groupe		501	128
Part revenant aux intérêts minoritaires		37	10
Résultat par action (en euros)			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		509 735 208	439 305 156
Résultat net par action	(16)	0,98	0,29
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		511 538 221	439 442 257
Résultat net dilué par action	(16)	0,98	0,29

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres du Groupe		Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
	valeur brute	impôts		
1^{er} semestre 2009				
<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	173	(45)	10	138
Ecarts de conversion	391	0	13	404
Variation de juste valeur	44	(11)	0	33
Variation des écarts actuariels	(245)	74	0	(171)
Autres	0	0	0	0
<i>Produits et charges reconnus directement en capitaux propres</i>	190	63	13	266
Total des produits et charges de la période	363	18	23	404
1^{er} semestre 2010				
<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	761	(260)	37	538
Ecarts de conversion	1 385		39	1 424
Variation de juste valeur	12	(3)		9
Variation des écarts actuariels	(443)	144		(299)
Autres	(3)		1	(2)
<i>Produits et charges reconnus directement en capitaux propres</i>	951	141	40	1 132
Total des produits et charges de la période	1 712	(119)	77	1 670

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1^{er} semestre 2010	1^{er} semestre 2009
Résultat net part du groupe		501	128
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(*)	37	10
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus		(1)	0
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(12)	830	823
Résultat des réalisations d'actifs	(12)	(9)	(2)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		32	88
Variation des stocks	(5)	(416)	240
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(6)	(1 011)	(785)
Variation des créances et dettes d'impôt	(8)	211	(93)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(7)(8)(9)	(106)	(127)
Trésorerie provenant de l'activité		68	282
Acquisitions d'immobilisations corporelles [1er semestre 2010 : (432), 1er semestre 2009 : (514)] et incorporelles	(4)	(451)	(538)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(6)	(152)	(242)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [1er semestre 2010 : (33), 1er semestre 2009 : (162)], nettes de la trésorerie acquise	(2)	(24)	(151)
Acquisitions d'autres titres de participation		(3)	(2)
Augmentation des dettes sur investissements	(9)	21	25
Diminution des dettes sur investissements	(9)	(13)	(35)
Investissements		(622)	(943)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	45	36
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédées	(2)	1	3
Cessions d'autres titres de participation et autres opérations de désinvestissements		9	6
Désinvestissements		55	45
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme		(27)	(23)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme		20	33
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		(574)	(888)
Augmentation de capital	(*)	509	1 922
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(*)	2	1
(Augmentation) diminution des actions propres	(*)	(4)	(6)
Dividendes mis en distribution	(*)	(509)	(486)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées et variation des dividendes à payer		100	148
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		228	(559)
Augmentation des dettes financières		188	1 997
Diminution des dettes financières		(1 770)	(2 265)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement		(1 256)	752
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(1 762)	146
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		93	26
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		3 157	1 937
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		1 488	2 109

(*) Références au tableau de variation des capitaux propres consolidés

Le montant des impôts décaissés s'élève à 96 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 (301 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 376 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 (373 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	<i>en nombre d'actions</i>		<i>en millions d'euros</i>								Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserve légal	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	382 571 985	378 026 836	1 530	3 940	10 911	(1 740)	(161)	(206)	14 274	256	14 530	
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(182)	391	44	0	253	13	266	
Résultat de la période					128				128	10	138	
Total des produits et charges de la période			0	0	(54)	391	44	0	381	23	404	
Augmentation de capital												
- Souscription du 23 mars	108 017 212	108 017 212	432	1 041					1 473		1 473	
- Plan d'Épargne Groupe	8 498 377	8 498 377	34	100					134		134	
- Dividende versé en actions	13 805 920	13 805 920	55	260					315		315	
- Autres	0	0							0	1	1	
Dividendes distribués (par action : 1,00 €)					(486)				(486)	(17)	(503)	
Actions rachetées	0	(872 545)						(22)	(22)		(22)	
Actions revendues	0	563 275			(1)			17	16		16	
Paielements en actions	0	0			24				24		24	
Capitaux propres au 30 juin 2009	512 893 494	508 039 075	2 051	5 341	10 394	(1 349)	(117)	(211)	16 109	263	16 372	
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(351)	9	42	0	(300)	14	(286)	
Résultat de la période					74				74	29	103	
Total des produits et charges de la période			0	0	(277)	9	42	0	(226)	43	(183)	
Augmentation de capital												
- Dividende versé en actions	0	0	1	(2)					(1)		(1)	
- Options de souscription d'actions	37 522	37 522		1					1		1	
- Autres	0	0		1					1	5	6	
Dividendes distribués (par action : 1,00 €)					0				0	(9)	(9)	
Actions rachetées		(1 366 396)						(50)	(50)		(50)	
Actions revendues		1 763 316			4			58	62		62	
Paielements en actions					16				16		16	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	512 931 016	508 473 517	2 052	5 341	10 137	(1 340)	(75)	(203)	15 912	302	16 214	
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(305)	1 385	12	0	1 092	40	1 132	
Résultat de la période					501				501	37	538	
Total des produits et charges de la période			0	0	196	1 385	12	0	1 593	77	1 670	
Augmentation de capital												
- Dividende versé en actions	12 861 368	12 861 368	51	315					366		366	
- Plan d'Épargne Groupe	4 993 989	4 993 989	20	123					143		143	
- Autres									0	2	2	
Dividendes distribués (par action : 1,00 €)					(509)				(509)	(38)	(547)	
Actions rachetées		(2 462 452)				2		(88)	(86)		(86)	
Actions revendues		2 293 742			(4)			86	82		82	
Paielements en actions					22				22		22	
Capitaux propres au 30 juin 2010	530 786 373	526 160 164	2 123	5 779	9 842	47	(63)	(205)	17 523	343	17 866	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

APPLICATION ET INTERPRETATION DES NORMES ET REGLEMENTS

Les états financiers semestriels consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant le "Groupe") sont établis conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels que décrits dans cette annexe. Ces états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34, norme IFRS qui traite spécifiquement des arrêlés intermédiaires.

Cette annexe doit être lue en relation avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2009 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2010 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe. En particulier, les normes IFRS 3 révisée (IFRS 3R) et IAS 27 amendée (IAS 27A) relatives aux regroupements d'entreprises n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du 1^{er} semestre 2010. Les normes IFRS 3R et IAS 27A sont d'application prospective.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe.

Ces états financiers ont été arrêlés le 29 juillet 2010 par le Conseil d'administration. Ils sont exprimés en millions d'euros.

ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs prenant en compte l'environnement économique actuel. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraite (note 7), les provisions pour autres passifs (note 9), les tests de valeur des actifs (note 1), les impôts différés (note 8), les paiements en actions (note 13) et la valorisation des instruments financiers (note 11).

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVELLES NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS AUX NORMES PUBLIEES

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2010 :	
IFRS 3 Révisée et IAS 27 Amendée	Regroupements d'entreprises et consolidation
Amendements IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation des éléments éligibles à une opération de couverture
IFRS 1 Révisée	Première adoption des IFRS – réorganisation de la norme
Amendements IFRS 2	Paiements en actions : transactions intra-groupes réglées en trésorerie
IFRIC 12	Accords de concession de services
IFRIC 15	Contrats de construction immobilière
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires
IFRIC 18	Transferts d'actifs par des clients
Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2010 :	
Amendements IAS 32	Classement des droits de souscription émis
IAS 24 Révisée	Information relative aux parties liées
Amendement IFRIC 14	Prépaiements de financements minimums
Amendement IFRS 1	Exemptions complémentaires pour les premiers adoptants
IFRIC 19	Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

ARRETE INTERMEDIAIRE

Les comptes semestriels, qui ne permettent pas de préjuger de l'année complète, prennent en compte toutes les écritures comptables de fin de période considérées comme nécessaires par la Direction du Groupe pour donner une image fidèle des informations présentées.

Les tests de valeur des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan à cinq ans. En conséquence, ils ne sont réalisés lors de l'arrêté intermédiaire qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

L'intégralité de la charge correspondant au Plan d'Epargne du Groupe est comptabilisée sur le 1^{er} semestre de l'exercice dans la mesure où la période de souscription est close au 30 juin.

Pour les pays dont les engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont les plus significatifs (Etats-Unis, Royaume-Uni, France et reste de la zone Euro), l'évaluation actuarielle est mise à jour à fin juin afin d'actualiser le montant des provisions pour retraites et avantages au personnel (voir note 7). Pour les autres pays, les calculs actuariels sont réalisés dans le cadre de la procédure budgétaire et l'évaluation des provisions au 1^{er} semestre est fondée sur les calculs prévisionnels réalisés à la fin de l'année précédente.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour le 1^{er} semestre 2010 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 30 juin 2010 est présentée en note 21.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

Regroupements d'entreprises

A compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée (IFRS 3R et IAS 27A). L'application de ces nouvelles normes est prospective et en conséquence les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

Écarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la nouvelle terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. A compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directs liés à l'acquisition c'est-à-dire les frais que l'acquéreur encourt pour procéder au regroupement d'entreprises tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs, et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil, ne sont plus un élément du prix d'acquisition. Ils sont donc comptabilisés en charges de la période, et ne sont plus inclus dans le coût d'acquisition comme auparavant.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2010, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle (ou lors de la prise de participations pour les sociétés mises en équivalence ou intégrées proportionnellement). Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres. En cas d'acquisition par étape, une analyse globale de l'opération est effectuée à la date de prise de contrôle.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquéreur déterminés soit

à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. La variation de valeur de la dette relative aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 est enregistrée en écart d'acquisition tandis que celle relative aux regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 est enregistrée en résultat.

Intérêts minoritaires

Jusqu'au 31 décembre 2009, les transactions avec les minoritaires étaient traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe. A partir du 1^{er} janvier 2010, conformément à IAS 27A, les intérêts minoritaires (« participation ne donnant pas le contrôle » dans la terminologie IFRS 3R) sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations d'intérêts minoritaires restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente – abandon d'activité

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Lorsque les actifs destinés à être cédés sont des sociétés consolidées, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales en application de la norme IAS 12.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité, les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

POSTES DU BILAN

Ecarts d'acquisition

Voir chapitre « regroupements d'entreprises » ci-dessus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre 3 et 5 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas 5 ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition tels que le dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations sauf pour l'immeuble de son siège social, seul actif non industriel significatif. En effet, la plupart des actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

Usines et bureaux principaux	30 – 40 ans
Autres immeubles	15 – 25 ans
Machines de production et équipements	5 – 16 ans
Véhicules	3 – 5 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 – 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation de sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres ainsi que les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements.

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable ou significative, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'évènements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan à cinq ans. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT et, en cas de nécessité, un test est réalisé à un niveau plus détaillé. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités, et analyse ses résultats dans son *reporting* interne (38 UGT principales définies et suivies chaque année).

Les principaux écarts d'acquisition et marques se situent dans les UGT suivantes : les activités du Gypse, des Mortiers Industriels et les métiers du pôle Distribution Bâtiment notamment au Royaume-Uni, en France et en Scandinavie.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au delà du plan à cinq ans, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 1,5%). Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe (7,25 % en 2010 et 2009) augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2010 et 2009, sur les principales zones d'activité, ce taux s'établit à 7,25 % sur la zone Euro et l'Amérique du Nord, à 8,25 % sur l'Europe de l'Est et la Chine et à 8,75 % sur l'Amérique du Sud.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5% ;
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Au 31 décembre 2009, une variation défavorable de - 0.5 % dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT, hors Gypse Amérique du Nord, n'aurait pas entraîné de dépréciation des actifs incorporels. L'impact d'une variation défavorable de + 0.5 % dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT aurait engendré, hors Gypse Amérique du Nord, une dépréciation des actifs incorporels du Groupe inférieure à 30 millions d'euros.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

Endettement net

- *Dettes financières à long terme*

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les *Medium Term Notes*, les emprunts perpétuels, titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières. Les dettes financières à long terme sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Dettes financières à court terme*

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture. Les dettes financières à court terme sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Disponibilités et équivalents de trésorerie*

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 11.

Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change et de matières premières non spéculatifs et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) essentiellement de gaz, de fuel et de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces swaps. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme

indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés non qualifiés de couverture :*

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes et les changes à terme.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme IFRS 7. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans la norme IFRS 7.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courts termes est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Avantages au personnel - régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraite et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont amortis linéairement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits ou amortis immédiatement s'ils sont acquis.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées, les avantages sociaux particuliers ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement attendu des actifs de couverture.

Avantages au personnel - régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Avantages au personnel - paiements en actions

- *Stocks option*

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer par anticipation au 1^{er} janvier 2004 la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 20 novembre 2002.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de 10 ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, 3 à 4 ans selon les cas.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

- *Plan d'Epargne du Groupe (PEG)*

S'agissant du Plan d'Epargne du Groupe, le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ou dix ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20% octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20% est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti aux salariés, utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions, est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation *in fine* sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans.

La charge du plan est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription, dès le 1^{er} semestre.

- *Attribution gratuite d'actions (AGA)*

En 2009, le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe ainsi qu'un plan d'attribution gratuite d'actions à émettre réservé à certaines catégories de personnel. Ces attributions étaient soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées en note 13. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, de l'inaccessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ou 4 ans selon les pays).

Capitaux propres

- *Primes et réserve légale*

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

- *Réserves et résultat consolidé*

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

- *Actions propres*

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Autres provisions et passifs courants et non courants

- *Provisions pour autres passifs*

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe, sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

- *Dettes sur investissements*

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement. Par ailleurs, l'incidence de leur désactualisation est comptabilisée en résultat financier.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement. Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, et les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et les impôts sur les résultats.

Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

En référence à l'interprétation SIC-21, un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 16) en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). Pour les options, la méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Son calcul est explicité en note 15.

Retour sur capitaux employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de la marge brute d'autofinancement.

Le calcul de la marge brute d'autofinancement est explicité en note 15.

Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes

La marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes correspond à la marge brute d'autofinancement diminuée de l'impôt sur cession et sur provisions non récurrentes.

Son calcul est explicité en note 15.

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Son calcul est explicité en note 15.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Evolution du nombre de sociétés consolidées**

1 ^{er} semestre 2010	France	Etranger	Total
<u>INTEGRATION GLOBALE</u>			
1 ^{er} janvier	190	987	1 177
Nouvelles sociétés consolidées		8	8
Sociétés absorbées	(2)	(28)	(30)
Sociétés sorties du périmètre			0
Changement de méthode de consolidation		2	2
30 juin	188	969	1 157
<u>INTEGRATION PROPORTIONNELLE</u>			
1 ^{er} janvier	2	21	23
Nouvelles sociétés consolidées		1	1
Sociétés sorties du périmètre			0
Changement de méthode de consolidation		(1)	(1)
30 juin	2	21	23
<u>MISE EN EQUIVALENCE</u>			
1 ^{er} janvier	7	57	64
Nouvelles sociétés consolidées			0
Sociétés absorbées		(3)	(3)
Sociétés sorties du périmètre			0
Changement de méthode de consolidation		(1)	(1)
30 juin	7	53	60
TOTAL AU 30 juin	197	1 043	1 240

Variations significatives de périmètre

1^{er} semestre 2010

Fin mars 2010, le Groupe a racheté 43,7% du capital de la société japonaise d'isolation MAG au groupe japonais Taiheiyo Cement Corporation. Il détient désormais 87,3% du capital. En conséquence, cette société précédemment consolidée par intégration proportionnelle est désormais consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2010. Cette acquisition a été traitée comme une acquisition par étape selon IFRS 3R sans que l'application de la nouvelle norme n'ait d'impact significatif sur le bilan et sur le compte de résultat consolidés.

Le Groupe a conclu un accord portant sur la cession au groupe américain CoorsTek de son activité « Céramiques Avancées ». Dans l'attente des autorisations des autorités compétentes, celle-ci a été présentée en actifs et passifs destinés à être cédés à compter du 28 juin 2010, date de l'annonce du processus de cession. Au 30 juin 2010, le détail des actifs et passifs destinés à être cédés est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	30 juin 2010
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	25
Immobilisations corporelles nettes	53
Autres actifs non courants	6
Stocks, créances clients et autres créances	66
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1
Actifs détenus en vue de la vente	151
Provisions pour retraites et avantages au personnel	6
Impôts différés et autres passifs non courants	8
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	27
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(3)
Passifs détenus en vue de la vente	38

Exercice 2009

En 2009, le Groupe n'avait réalisé aucune acquisition significative. Par ailleurs, le Groupe avait finalisé l'allocation du prix d'acquisition de Maxit au cours du 1^{er} semestre dans la période de 12 mois courant après l'acquisition faite en mars 2008. Des marques avaient été reconnues au bilan consolidé pour un montant de 84 millions d'euros soit 62 millions d'euros après impôts différés.

NOTE 3 – ECARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2010
Au 1^{er} janvier	
Valeur brute	11 178
Dépréciations cumulées	(438)
Valeur nette	10 740
Variations	
Evolution du périmètre	10
Dépréciations	(7)
Ecart de conversion	694
Virement en actifs détenus en vue de la vente	(24)
Total des variations de la période	673
Au 30 juin	
Valeur brute	11 896
Dépréciations cumulées	(483)
Valeur nette	11 413

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et carrières	Construc- -tions	Matériels et outillages	Immobilisa- -tions en cours	Total immo- bilisations corporelles
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 1^{er} janvier 2010					
Valeur brute	2 188	7 921	19 842	1 034	30 985
Amortissements et dépréciations cumulés	(350)	(4 021)	(13 304)	(10)	(17 685)
Valeur nette	1 838	3 900	6 538	1 024	13 300
Variations					
Evolution du périmètre et reclassements	29	2	15	(8)	38
Acquisitions	14	17	63	341	435
Cessions	(8)	(21)	(10)	(3)	(42)
Ecart de conversion	88	219	425	79	811
Dotation aux amortissements et dépréciations	(17)	(135)	(616)	(3)	(771)
Virement en actifs détenus en vue de la vente	(1)	(20)	(27)	(5)	(53)
Transferts	0	96	243	(339)	0
Total des variations de la période	105	158	93	62	418
Au 30 juin 2010					
Valeur brute	2 316	8 360	21 030	1 098	32 804
Amortissements et dépréciations cumulés	(373)	(4 302)	(14 399)	(12)	(19 086)
Valeur nette	1 943	4 058	6 631	1 086	13 718

Au 1^{er} semestre 2010, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 3 millions d'euros (16 millions d'euros au 31 décembre 2009) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. Au 30 juin 2010, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 154 millions d'euros (168 millions d'euros en 2009), voir note 17.

NOTE 5 – STOCKS

	30 juin 2010	31 décembre 2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur brute		
Matières premières	1 466	1 299
En-cours de production	257	219
Produits finis	4 683	4 194
Valeur brute des stocks	6 406	5 712
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(128)	(120)
En-cours de production	(8)	(8)
Produits finis	(329)	(328)
Provisions pour dépréciation des stocks	(465)	(456)
Valeur nette des stocks	5 941	5 256

L'augmentation des stocks s'explique par la saisonnalité des activités et par l'effet de la correction monétaire qui s'élève à 289 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010.

NOTE 6 – CREANCES CLIENTS, DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCES ET DETTES

	30 juin 2010	31 décembre 2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur brute	6 792	5 430
Provisions pour dépréciation	(527)	(504)
Créances clients	6 265	4 926
Avances versées aux fournisseurs	406	410
Créances sociales	42	28
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	407	357
Créances diverses	494	418
Provisions pour dépréciation des autres créances	(8)	(11)
Total des autres créances	1 341	1 202
Dettes fournisseurs	5 616	5 338
Acomptes reçus des clients	600	641
Fournisseurs d'immobilisations	152	293
Subventions reçues	66	69
Dettes sociales	1 063	1 065
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	623	416
Autres	845	602
Total des autres dettes	3 349	3 086

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

	30 juin 2010	31 décembre 2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Engagements de retraite	2 718	2 190
Indemnités de fin de carrière	224	224
Prévoyance des retraités	434	369
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités	3 376	2 783
Couverture médicale	52	45
Incapacité de longue durée	41	35
Autres avantages à long terme	105	95
Provisions pour retraites et avantages au personnel	3 574	2 958

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Engagements provisionnés - passif	3 376	2 783
Engagements financés d'avance - actif	41	96
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	3 335	2 687

Description des régimes de retraite à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraite ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997.

En Allemagne, les plans de retraite d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraite, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraite complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

Au Royaume-Uni, les plans de retraite procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraite versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité

permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraite sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 198 millions d'euros au 30 juin 2010 (175 millions d'euros au 31 décembre 2009), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraite.

Evaluation des engagements de retraite, d'indemnités de départ en retraite et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraite, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

Fonds de retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraite ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Les contributions versées en 2009 par le Groupe à ces fonds s'élevaient à 172 millions d'euros. Le rendement effectif des fonds au 30 juin 2010 s'élève à 33 millions d'euros.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraite

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux utilisés au 31 décembre 2009 et pour l'évaluation des charges du 1^{er} semestre 2010 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	5,00%	5,00%	5,75%	6,00%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	2,75% à 3,25%	3,85%	3,00%
Taux de rendement estimé des fonds	5,00%	3,50% à 5,25%	6,00%	8,75%
Taux d'inflation	1,90%	1,90% à 2,75%	3,35%	2,20%

Au 30 juin 2010, compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, les taux d'actualisation utilisés pour le calcul des engagements ont été revus. Ils sont de 4,50% pour la zone Euro, 5,50% pour le Royaume-Uni et 5,50% pour les Etats-Unis. Le taux d'inflation du Royaume-Uni a également été ajusté à 2,95%. En conséquence, il a été procédé à une révision des engagements dans ces pays qui représentent environ 95% du total des engagements du Groupe, afin de tenir compte de ces changements de taux. Cette revalorisation a conduit à une augmentation des engagements de 268 millions d'euros au cours de la période (soit 280 millions d'euros convertis au taux de clôture).

Les calculs de sensibilité n'ont pas été réactualisés au 30 juin 2010 mais donneraient des résultats sensiblement comparables aux analyses figurant dans le rapport annuel de l'exercice 2009 (note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les taux de rendement sont établis par pays et par fonds en tenant compte des classes d'actifs constituant les fonds de couverture et des perspectives des différents marchés. Au 1^{er} semestre 2010, le rendement estimé des différents fonds était de 176 millions d'euros. La mauvaise tenue des marchés sur la fin de la période a entraîné une mise à jour du rendement des fonds et ayant pour conséquence une augmentation de la provision 143 millions d'euros (soit 152 millions d'euros convertis au taux de clôture).

Ecarts actuariels

Le Groupe a choisi d'appliquer en 2006 l'option de la norme IAS19 relative à l'imputation en capitaux propres des écarts actuariels et de la variation du plafonnement de l'actif (note 1). Les écarts à amortir sont donc constitués exclusivement des écarts relevant de modifications de régimes (coûts des services passés).

Actifs nets de retraites et plafonnement des actifs

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Financement auprès de compagnies d'assurance

Ce poste, qui s'élève à 31 millions d'euros au 30 juin 2010 (57 millions d'euros au 31 décembre 2009), correspond au montant à verser dans le futur aux compagnies d'assurance dans le cadre de l'externalisation des engagements de retraite des sociétés espagnoles du Groupe.

Evolution des provisions pour retraites et prévoyance des retraités hors avantages annexes

<i>en millions d'euros</i>	Engagements nets de retraites
Au 1^{er} janvier 2010	
Engagements nets pour retraites et prévoyance des retraités	2 687
Variations	
Charges opérationnelles	72
Coût financier des retraites net	50
Variation des écarts actuariels de la période*	443
Contributions aux fonds et prestations versées	(173)
Variations de périmètre	8
Autres (reclassements et écarts de conversion)	248
Total des variations de la période	648
Au 30 juin 2010	
Engagements nets pour retraites et prévoyance des retraités	3 335

* L'impact total sur les capitaux propres est une diminution de 443 millions d'euros avant impôts (299 millions d'euros nets d'impôts).

NOTE 8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2010	1^{er} semestre 2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	538	138
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	3	2
Impôts sur les résultats	(279)	(53)
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats	814	189

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2010	1^{er} semestre 2009
Impôts courants	(307)	(208)
France	(35)	5
Etranger	(272)	(213)
Impôts différés	28	155
France	(8)	(16)
Etranger	36	171
Charge totale d'impôt sur les résultats	(279)	(53)

Le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

<i>(en pourcentage)</i>	1^{er} semestre 2010	1^{er} semestre 2009
Taux d'impôt français	34,4	34,4
Incidence des taux d'impôts hors France	(1,8)	1,6
Plus ou moins-values et dépréciations d'actif	1,2	6,3
Provision sur impôts différés actifs	(0,1)	(7,4)
Report variable	(0,8)	(0,1)
Crédit d'impôt recherche	(1,1)	(3,7)
Autres impôts différés et divers	2,5	(3,1)
Taux effectif	34,3	28,0

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés passifs nets
Situation au 1^{er} janvier 2010	245
Charges / (produits) d'impôts différés	(28)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 7)	(144)
Ecarts de conversion	(57)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(26)
Situation au 30 juin 2010	(10)

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2010	31 décembre 2009
Impôts différés actifs	902	676
Impôts différés passifs	(892)	(921)
Impôts différés passifs nets	10	(245)
Retraites	985	772
Marques	(833)	(805)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(1 157)	(1 051)
Déficits reportables	525	360
Autres	490	479
Total	10	(245)

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas).

A l'actif, le Groupe constate 902 millions d'euros au 30 juin 2010 (676 millions d'euros au 31 décembre 2009) principalement sur les Etats Unis (622 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 892 millions d'euros au 30 juin 2010 (921 millions d'euros au 31 décembre 2009) répartis sur différents pays dont la France (352 millions d'euros) et le Royaume-Uni (205 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

Les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 176 millions d'euros au 30 juin 2010 et 153 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de la nouvelle contribution économique territoriale (CET) remplaçant la taxe professionnelle française en 2010, a été enregistrée en impôts sur les résultats conformément à la norme IAS 12 compte tenu que la base de calcul de cette contribution est un net de produits et de charges en particulier dans le pôle Distribution Bâtiment qui représente environ 50% du chiffre d'affaires du Groupe en France. En conséquence, un impôt différé passif net de 20 millions d'euros sur les bases existantes au 31 décembre 2009 a été comptabilisé en charges dans le compte de résultat du 1^{er} semestre 2010.

NOTE 9 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

	Provision pour litiges	Provision pour environ- nement	Provision pour restructura- -tion	Provision pour charges de personnel	Provision pour garantie clients	Provision pour autres risques	Dettes sur investis- -sements	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 1^{er} janvier 2010								
Part à court terme	92	34	133	38	88	128	5	518
Part à long terme	1 273	133	107	44	153	328	131	2 169
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 365	167	240	82	241	456	136	2 687
Variations								
Dotations aux provisions	66	5	59	15	37	22		204
Reprises de provisions		(2)	(12)	(3)	(8)	(21)		(46)
Utilisations	(56)	(5)	(73)	(8)	(17)	(31)		(190)
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	3	7	10
Autres (reclassements et écarts de conversion)	61	9	18	4	26	12	15	145
Total des variations de la période	71	7	(8)	8	38	(15)	22	123
Au 30 juin 2010								
Part à court terme	107	34	108	45	95	129	12	530
Part à long terme	1 329	140	124	45	184	312	146	2 280
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 436	174	232	90	279	441	158	2 810

NOTE 10 – ENDETTEMENT NET**Emprunts et dettes financières**

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2010	31 décembre 2009
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	7 140	8 151
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	0	0
Autres dettes à long terme y compris location-financement	340	270
Dettes comptabilisées à la juste valeur (option juste valeur)	158	157
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	32	58
Partie long terme des dettes financières	7 873	8 839
Partie court terme des dettes financières	1 416	1 880
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	0	0
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	779	673
Titrisation	509	321
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	(8)	(2)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	1 280	992
TOTAL DETTE BRUTE	10 569	11 711
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(1 488)	(3 157)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTERETS COURUS	9 081	8 554

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court termes) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 9,1 milliards d'euros au 30 juin 2010 (pour une valeur comptable enregistrée de 8,6 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

Echéancier de la dette à long terme

L'échéancier de la dette brute à long terme du Groupe au 30 juin 2010 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	EUR	1 099	4 267	2 142	7 508
	GBP	0	0	731	731
	Autres	39	0	0	39
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR	0	0	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	EUR	0	0	0	0
Autres dettes à long terme y compris location-financement	Toutes devises	89	274	64	427
Dettes comptabilisées à la juste valeur	EUR	0	158	0	158
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	EUR	0	32	0	32
TOTAL HORS INTERETS COURUS		1 227	4 731	3 140	9 098

Au 30 juin 2010, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (part court et long termes) se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	441	1 140	462	2 043

Les intérêts sur les emprunts perpétuels et titres participatifs sont calculés jusqu'en 2024.

Emprunts obligataires

Le 17 mars 2010, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé un emprunt obligataire de 400 millions d'euros venu à échéance.

Le 16 avril 2010, Saint-Gobain Nederland a remboursé un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros venu à échéance.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros, à taux variable (indexation Euribor). Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation dans le public est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

Titres participatifs

Dans les années 1980, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs indexés sur le TMO et 194 633 titres participatifs indexés au minimum sur l'Euribor. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2010 s'élève à 606 883 pour ceux indexés sur le TMO, et 77 516 pour ceux indexés au minimum sur l'Euribor, soit un nominal total de 170 millions d'euros.

La rémunération des 606 883 titres indexés sur le TMO comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125% du taux moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 77 516 indexés au minimum sur l'Euribor est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long termes (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 30 juin 2010, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes (en millions de devises)	Devises	Tirages autorisés	Limites autorisées au 30/06/2010	Encours 30/06/2010	Encours 31/12/2009
Medium Term Notes	EUR	1 à 30 ans	10 000	6 120	6 120
US commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000*	-	-
Euro commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000*	-	-
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	3 000	-	-

* Equivalent à 815 millions d'euros sur la base du taux de change au 30 juin 2010

Conformément aux usages du marché, les tirages de billets de trésorerie, *Euro-Commercial Paper* et *US-Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant de 1 à 6 mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

Lignes de crédit syndiquées

En support de ses programmes de financement à court terme (*US-Commercial Paper*, *Euro-Commercial Paper* et billets de trésorerie), la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous forme de crédits syndiqués :

- Un premier de 2 milliards d'euros à échéance novembre 2011 pour lequel il n'existe pas de ratio financier à respecter.
- Un second de 2,5 milliards d'euros a été conclu en juin 2009 dont l'objet principal est, à la fois, de constituer une source de financement sécurisée pour le Groupe Saint-Gobain et de servir de support complémentaire à ses programmes de financement à court terme. Ce crédit à échéance juin 2012 a été renégocié en avril 2010 et prorogé d'un an. De plus, le montant du crédit a été ramené à 2 milliards d'euros en mai 2010.

Dans le cadre de ce crédit syndiqué de 2 milliards d'euros, le ratio financier suivant (apprécié annuellement au 31 décembre) doit être respecté : dette nette sur résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inférieur à 3,75.

Au 31 décembre 2009, ce ratio était respecté.

Au 30 juin 2010, aucune de ces deux lignes de crédit confirmé n'est utilisée.

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires créditeurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales (ne transférant pas le risque à l'organisme financier), l'un par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Jewson Ltd.

Le programme américain s'élève à 326 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 156 millions d'euros au 31 décembre 2009.

L'écart entre la valeur nominale des créances et leur valeur de rachat constitue une charge financière qui s'élève à 3,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 contre 2,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009.

Le programme anglais s'élève à 183 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2009. La charge financière relative à ce programme s'élève à 1,1 million d'euros au 1^{er} semestre 2010 contre 1,6 million d'euros au 1^{er} semestre 2009.

Garantie de dettes par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 43,6 millions d'euros au 30 juin 2010, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

NOTE 11 – INSTRUMENTS FINANCIERS**Instruments dérivés**

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au 30 juin 2010			Juste valeur au 31 décembre 2009	Nominal réparti par échéance au 30 juin 2010				
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total		Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	
Couverture de juste valeur									
Swaps de taux	32	0	32	4	0	1 250	0	1 250	
Couverture de juste valeur - total	32	0	32	4	0	1 250	0	1 250	
Couverture de flux futurs									
Changes à terme	2	(2)	0	0	138	1	0	139	
Swaps de change	0	0	0	0	0	0	0	0	
Options de change	1	0	1	0	9	0	0	9	
Swaps de taux	0	(64)	(64)	(62)	0	1 250	0	1 250	
Swaps d'énergie et de matières premières	10	(11)	(1)	(8)	111	44	0	155	
Couverture de flux futurs - total	13	(77)	(64)	(70)	258	1 295	0	1 553	
Dérivés non qualifiés									
Swaps de taux	3	0	3	2	0	155	0	155	
Swaps de change	7	(3)	4	0	1 435	15	0	1 450	
Changes à terme	2	0	2	0	41	3	0	44	
Dérivés non qualifiés - total	12	(3)	9	2	1 476	173	0	1 649	
TOTAL	57	(80)	(23)	(64)	1 734	2 718	0	4 452	
dont dérivés rattachés à la dette nette	42	(67)	(25)	(56)				0	

➤ Swaps de taux

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

➤ Swaps de change

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion quotidienne de trésorerie, ainsi que, dans certains cas, pour le financement d'actifs en devises à l'aide de ressources principalement en euros.

➤ Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

➤ Swaps d'énergie et de matières premières

Les swaps d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements de fuel lourd et de gaz en Europe, aux Etats-Unis et au Mexique ainsi que d'électricité en Grande-Bretagne.

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 30 juin 2010, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« *cash flow reserve* » consolidée) représente un solde débiteur de 64 millions d'euros qui se compose principalement de :

- -64 millions d'euros correspondant aux mises au marché de swaps de taux qualifiés en couverture de flux futurs permettant la fixation de l'emprunt obligataire émis en avril 2007.
- 0 million d'euros correspondant aux mises au marché des autres instruments qualifiés en couverture de flux futurs ayant vocation à être repris par résultat au jour de la réalisation du sous-jacent.

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » s'élève à 9 millions d'euros au 30 juin 2010 (2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS. Au 30 juin 2010, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (swaps de change et swaps de taux), s'établit au 30 juin 2010 à 4,9% contre 5,2% au 31 décembre 2009.

Les taux de rendement interne moyens sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'analysent comme suit :

Taux de rendement interne sur encours (en %)	30 juin 2010	31 décembre 2009
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	5,41	5,35
Emprunt perpétuel et titres participatifs	4,00	4,92
Dettes bancaires d'acquisition	-	-

Le tableau ci-après présente la répartition par devise et par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 30 juin 2010 après gestion par des swaps de taux et des swaps de change.

Dette brute libellée en devises <i>(en millions d'euros)</i>	Après gestion		
	Variable	Fixe	Total
EUR	1 781	6 390	8 171
GBP	(16)	731	715
USD	215	9	224
SEK et NOK	349	4	353
Autres devises	649	209	858
TOTAL	2 978	7 343	10 321
	29%	71%	100%
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			24
Intérêts courus			224
TOTAL DETTE BRUTE			10 569

Echéancier de révision de taux des dettes financières

L'échéancier au 30 juin 2010 des révisions de taux de la dette brute après gestion est présenté ci-après.

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dette brute	4 385	3 282	2 902	10 569
Effet swap de taux	0	0	0	0
DETTE BRUTE APRES GESTION	4 385	3 282	2 902	10 569

NOTE 12 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2010	1^{er} semestre 2009
Chiffre d'affaires et produits accessoires	19 529	18 715
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(3 962)	(3 859)
Rémunérations en actions ^(a)	(22)	(24)
Retraites	(89)	(78)
Dotations aux amortissements	(775)	(756)
Autres ^(b)	(13 236)	(13 068)
Résultat d'exploitation	1 445	930
Autres produits opérationnels ^(c)	9	2
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	0	0
Autres produits opérationnels	9	2
Charges de restructuration ^(d)	(105)	(189)
Provisions et charges sur litiges ^(e)	(80)	(52)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs ^(f)	(59)	(67)
Autres	(9)	(23)
Autres charges opérationnelles	(253)	(331)
Résultat opérationnel	1 201	601

- (a) Les rémunérations en actions sont détaillées en note 13.
- (b) Ce poste correspond aux coûts des marchandises vendues de l'activité négoce dans le pôle Distribution Bâtiment et aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres pôles. Il comprend également les pertes et profits de change nets qui sont des pertes de change nettes de 2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 contre 20 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009. Par ailleurs, le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation s'élève à 210 millions d'euros (200 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009).
- (c) Au 1^{er} semestre 2010, les autres produits opérationnels comprennent les plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (d) Au 1^{er} semestre 2010, les charges de restructurations sont composées notamment de 67 millions d'euros d'indemnités de départ (153 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009).
- (e) En 2010 comme en 2009, les provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante et la provision pour litige concurrentiel qui est commentée dans les notes 9 et 19.

- (f) Au 1^{er} semestre 2010, les autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs comprennent notamment une charge de 7 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (10 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009), de 48 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles (43 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009) et le solde sur les actifs financiers ou les actifs courants.

NOTE 13 – PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS, PLAN EPARGNE GROUPE ET PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les Plans d'Options sur Actions (POA)

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel. Sur le 1^{er} semestre 2010, aucune attribution n'a été réalisée. La charge IFRS 2 correspondant à l'amortissement des plans attribués antérieurement, s'élève à 13,2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 contre 17 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009.

Le Plan d'Epargne Groupe (PEG)

Le Plan d'Epargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est représenté. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Le prix d'exercice est celui fixé par le Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse qui précèdent la décision.

En 2010, le Groupe a émis au titre du PEG 4 993 989 actions nouvelles (8 498 377 actions en 2009) de 4 euros de nominal réservées à ses salariés représentant une augmentation de capital de 143 millions d'euros (134 millions d'euros en 2009).

Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, les plans classiques sont proposés et dans ce cas, les employés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel décoté de 20%. Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. La charge IFRS2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est donc évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans (voir modalités de calcul du plan classique en note 1).

Le montant enregistré en charge en 2010 au titre des plans classiques s'élève à 2,8 millions d'euros (7 millions d'euros en 2009), nette du coût d'incessibilité pour les salariés de 21,1 millions d'euros (31,2 millions d'euros en 2009).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2010 et 2009 :

	2010	2009
Caractéristiques des plans		
Date d'attribution	29 mars	23 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	35,87	19,74
Prix de souscription (en euros)	28,70	15,80
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	20,12%	28,11%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	143,3	134,3
Nombre total d'actions souscrites	4 993 989	8 498 377
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés (1)	6,33%	7,09%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	2,29%	2,73%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,25%	1,35%
(b) Inaccessibilité pour le participant au marché (en %)	17,73%	22,92%
Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	2,39%	5,19%

(1) Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié aurait une incidence de 2,2 millions d'euros sur la charge IFRS2 de 2010.

Les plans d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

Des plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre pour la première fois en 2009. Au 30 juin 2010, aucune attribution n'a été réalisée et le montant enregistré en charges au 1^{er} semestre 2010 au titre des plans 2009 s'élève à 5,8 millions d'euros.

NOTE 14 – RESULTAT FINANCIER

Détail des autres produits et charges financiers

	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Coût financier des retraites	(231)	(214)
Rendement des fonds	176	167
Coût financier des retraites net	(55)	(47)
Autres charges financières	(70)	(39)
Autres produits financiers	8	6
Autres produits et charges financiers	(117)	(80)

NOTE 15 – RESULTAT NET COURANT - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT ET EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat net courant s'élève à 580 millions d'euros (210 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 30 juin (509 735 208 actions en 2010 et 439 305 156 actions en 2009), il représente un bénéfice net courant par action de 1,14 euro au 1^{er} semestre 2010 et 0,48 euro au 1^{er} semestre 2009.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009
Résultat net part du Groupe	501	128
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	9	2
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs	(59)	(67)
Dotations provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	(41)	(32)
Impact des minoritaires	0	0
Effets d'impôts part du Groupe	12	15
Résultat net courant part du Groupe	580	210

La marge brute d'autofinancement s'élève à 1 431 millions d'euros (1 079 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009) et la marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes s'élève à 1 419 millions d'euros (1 064 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009).

Leur calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009
Résultat net part du Groupe	501	128
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	37	10
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(1)	0
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	830	823
Résultat de cession d'actifs	(9)	(2)
Provisions non récurrentes	41	32
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions	32	88
Marge brute d'autofinancement	1 431	1 079
Impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	(12)	(15)
Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	1 419	1 064

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 2 220 millions d'euros (1 686 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009).

Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009
Résultat d'exploitation	1 445	930
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	775	756
Excédent brut d'exploitation	2 220	1 686

NOTE 16 – RESULTAT PAR ACTION

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat net part du groupe retraité	Nombre de titres	Résultat par action (en euros)
1^{er} semestre 2010			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	501	509 735 208	0,98
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	501	511 538 221	0,98
1^{er} semestre 2009			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	128	439 305 156	0,29
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	128	439 442 257	0,29

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions détenues en propre par le Groupe (4 626 209 titres au 30 juin 2010) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription et d'achat d'actions soit 1 803 013 titres au 30 juin 2010 et 137 101 titres au 30 juin 2009.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS

Les principales variations entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010 sont les suivantes :

- **Obligations en matière de location-financement**

Au 1^{er} semestre 2010, les engagements de loyers futurs relatifs aux contrats de location-financement diminuent de 24 millions d'euros.

- **Obligations en matière de location simple**

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de véhicules, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre 1 et 9 ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

Au 1^{er} semestre 2010, les engagements de location simple augmentent de 10 millions d'euros provenant d'une hausse des terrains et constructions (22 millions d'euros) et puis d'une baisse des véhicules et matériels et outillages (13 millions d'euros).

- **Engagements d'achats irrévocables**

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services y compris des engagements de location de véhicules ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissements.

Au 1^{er} semestre 2010, les engagements d'achats des contrats irrévocables augmentent de 100 millions d'euros résultant essentiellement de nouveaux contrats d'achat de matières premières.

- **Engagements de garanties**

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

Le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garantie pour un montant de 110 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 102 millions d'euros à fin 2009.

- **Engagements commerciaux**

Les dettes assorties de garantie s'élèvent à 37 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 54 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les autres engagements donnés augmentent de 143 millions d'euros au 30 juin 2010.

Les actifs nantis représentent au 30 juin 2010 un montant de 104 millions d'euros contre 215 millions d'euros fin 2009 et concernent principalement des actifs immobilisés en Inde.

Le montant des créances assorties de garantie détenues par le Groupe s'élève à 87 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 79 millions d'euros à fin 2009.

NOTE 18 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'y a aucune évolution sur la période des transactions avec les parties liées telles que décrites dans la note 28 des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

NOTE 19 – LITIGES

Litiges français relatifs à l’amiante

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d’anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l’amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s’ajouter en 2010 à celles engagées depuis 1996. 711 actions au total au 30 juin 2010 ont été ainsi engagées depuis l’origine contre ces deux sociétés en vue d’obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d’Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 711 procédures, 626 sont au 30 juin 2010 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l’employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations mises définitivement à la charge d’Everite et de Saint-Gobain PAM l’ont été pour un montant global inférieur à 1,3 million d’euros.

Concernant les 85 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 30 juin 2010, 25 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d’expertises médicales. Dans tous ces dossiers la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d’Assurance Maladie pour des motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Sur les 60 actions restantes, 2 ont été radiées par suite de la saisine du Fonds d’Indemnisation des Victimes de l’Amiante (FIVA), 30 autres sont, au 30 juin 2010, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 7 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d’Assurance Maladie, 23 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale.

Nous n’avons pas observé d’évolution significative sur les autres procédures en cours au premier semestre 2010.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux Etats-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts, le cas échéant en dommages punitifs, de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

Aux Etats-Unis, le nombre estimé de nouveaux litiges liés à l'amiante mettant en cause CertainTeed au cours du 1^{er} semestre 2010 s'élève à environ 2 000. En 12 mois glissants, le flux de nouvelles plaintes est stable à 4 000 environ à fin juin 2010 par rapport à fin décembre 2009 (4 000) et à fin juin 2009 (4 000).

Environ 2 000 litiges ont fait l'objet d'une transaction durant les six premiers mois de l'exercice 2010. Environ 64 000 litiges demeurent en cours au 30 juin 2010, soit un niveau stable par rapport au 31 décembre 2009 (64 000) et en légère diminution par rapport au 31 décembre 2008 (68 000).

Une provision complémentaire estimée de 37,5 millions d'euros (50 millions de dollars) est enregistrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2010 pour faire face aux litiges mettant en cause CertainTeed. Comme chaque année depuis 2002, il sera procédé à une évaluation précise de la provision nécessaire pour la clôture des comptes annuels.

Le montant total des indemnités payées au titre des plaintes déposées contre Certain Teed, (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant le 30 juin 2009 mais pour lesquels les indemnités n'ont été versées qu'au cours des 12 derniers mois et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés au cours des 12 derniers mois), ainsi que des indemnités (nettes de couvertures d'assurance) versées au cours des 12 derniers mois par les autres activités du Groupe aux Etats-Unis impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à environ 69 millions d'euros soit 96 millions de dollars (contre 55 millions d'euros soit 77 millions de dollars pour l'année 2009).

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnité exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnité ; seul un petit nombre de contentieux est en cours à fin juin 2010 à cet égard, et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

Décisions de la Commission Européenne dans les secteurs du vitrage bâtiment et du vitrage automobile

En novembre 2007 et 2008, la Commission Européenne a rendu ses décisions dans les dossiers du vitrage bâtiment et du vitrage automobile, respectivement.

Par décision du 28 novembre 2007 concernant le dossier du vitrage bâtiment, la Commission Européenne a estimé que la violation de l'article 81 du Traité de Rome était établie dans ce dossier à l'encontre, notamment, de Saint-Gobain Glass France, et a infligé à cette société, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain, une amende de 133,9 millions d'euros. La Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Glass France ont décidé de ne pas introduire de recours contre cette décision. L'amende a été réglée le 3 mars 2008.

Par décision du 12 novembre 2008 concernant le dossier du verre automobile, la Commission Européenne a également considéré que l'infraction à l'article 81 du traité était établie et a infligé à Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit France et Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain une amende de 896 millions d'euros.

Les sociétés concernées ont engagé un recours devant le Tribunal de première instance des Communautés Européennes à l'encontre de cette dernière décision, qui leur apparaît manifestement excessive et disproportionnée.

La Commission a accepté, en raison de ce recours, qu'une garantie financière couvrant le principal de l'amende de 896 millions d'euros et les intérêts s'y rapportant (5,25% applicables à compter du 9 mars 2009) soit

constituée jusqu'à la décision du Tribunal de première instance, en lieu et place du paiement de l'amende. Les dispositions nécessaires ont été prises pour la mise en place de cette garantie dans les délais impartis.

En conséquence, le montant de la provision figurant dans les comptes au 31 décembre 2009 s'élevait à 991 millions d'euros pour couvrir intégralement, sur la durée estimée du recours, le montant de l'amende de 896 millions d'euros, les frais de la garantie financière, les frais juridiques associés et les intérêts cumulés depuis le 9 mars 2009. Au 30 juin 2010, la provision s'élève à 1 010 millions d'euros du fait des intérêts cumulés et du paiement des frais de garantie financière du premier semestre 2010.

Le recours formé à l'encontre de la décision du 12 novembre 2008 est à ce jour pendant devant le Tribunal de première instance de l'Union Européenne à Luxembourg.

NOTE 20 – INFORMATIONS SECTORIELLES**Informations sectorielles par pôle et par activité**

Par pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants (MI)
 - Vitrage
 - Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
 - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
 - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Conditionnement

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis par le Groupe et décrits dans la note 1.

<i>(en millions d'euros)</i>	MATERIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITIO- NEMENT	Autres *	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions pôle	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
1^{er} semestre 2010												
Ventes externes	2 518	1 949		4 467	2 263	2 717		4 980	8 320	1 760	2	19 529
Ventes internes	19	61	(12)	68	272	186	(16)	442	2		(512)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	2 537	2 010	(12)	4 535	2 535	2 903	(16)	5 422	8 322	1 760	(510)	19 529
Résultat d'exploitation	199	272		471	173	376		549	197	227	1	1 445
Résultat opérationnel	153	229		382	122	361		483	160	217	(41)	1 201
Résultat des équivalences		1		1				0		2		3
Amortissements	153	91		244	168	94		262	139	117	13	775
Dépréciations d'actifs	3	23		26	11	1		12	13	4		55
Investissements industriels	116	35		151	43	54		97	66	114	7	435
Marge brute d'autofinancement				463				403	149	250	166	1 431
Excédent brut d'exploitation	352	363		715	341	470		811	336	344	14	2 220

* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

<i>(en millions d'euros)</i>	MATÉRIEAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITIO- NEMENT	Autres *	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions pôle	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
1^{er} semestre 2009												
Ventes externes	2 177	1 564		3 741	2 269	2 517		4 786	8 443	1 744	1	18 715
Ventes internes	21	47	(7)	61	270	193	(16)	447	2	0	(510)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	2 198	1 611	(7)	3 802	2 539	2 710	(16)	5 233	8 445	1 744	(509)	18 715
Résultat d'exploitation	13	88		101	171	303		474	116	233	6	930
Résultat opérationnel	(98)	40		(58)	139	281		420	71	218	(50)	601
Résultat des équivalences	0	0		0	0	0		0	1	1	0	2
Amortissements	143	91		234	165	92		257	141	111	13	756
Dépréciations d'actifs	13	11		24	15	7		22	7	0	14	67
Investissements industriels	150	59		209	90	48		138	76	96	7	526
Marge brute d'autofinancement				123				332	80	260	284	1 079
Excedent brut d'exploitation	156	179		335	336	395		731	257	344	19	1 686

* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Informations par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
1^{er} semestre 2010						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 786	8 161	2 846	3 631	(895)	19 529
Investissements industriels	79	134	66	156		435

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
1^{er} semestre 2009						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 895	8 099	2 501	2 948	(728)	18 715
Investissements industriels	113	174	74	165		526

NOTE 21 – PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

POLE MATERIAUX INNOVANTS**VITRAGE**

Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
Saint-Gobain Glass Logistics	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,92%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,92%
SG Deutsche Glas GmbH	Allemagne	99,92%
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,80%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	99,92%
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique	99,92%
Koninklijke Saint-Gobain Glass	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Glass Polska Sp Zoo	Pologne	99,92%
Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska Sp. Z O.O	Pologne	97,55%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
Saint-Gobain Do Brazil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Cristaleria SA	Espagne	99,83%
Solaglas Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Glass UK Limited	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Glass Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00%
Hankuk Glass Industries	Corée du Sud	80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	90,11%
Saint-Gobain Glass India	Inde	98,22%
Saint-Gobain Glass Mexico	Mexique	99,83%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE

Saint-Gobain Abrasifs	France	99,93%
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corp.	Etats-Unis	100,00%
SG Abrasives Canada Inc	Canada	100,00%
Saint-Gobain Abrasivi	Italie	99,93%
SEPR Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Abrasivos Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Vertex SRO	République Tchèque	100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION**AMENAGEMENT INTERIEUR**

Saint-Gobain Isover	France	100,00 %
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,91 %
Saint-Gobain Gyproc Belgium NV	Belgique	100,00 %
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Isover AB	Suède	100,00 %
Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	100,00 %
Saint-Gobain Construction Product Russia Insulation	Russie	100,00 %
BPB Plc	Royaume-Uni	100,00 %
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA	Etats-Unis	100,00 %
Certain Teed Gypsum Canada Inc	Canada	100,00 %
Saint-Gobain Gyproc South Africa	Afrique du Sud	100,00 %
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	99,83 %
Saint-Gobain PPC Italia SpA	Italie	100,00 %
British Gypsum Ltd	Royaume-Uni	100,00 %
Gypsum Industries Ltd	Irlande	100,00 %
Placoplatre SA	France	99,75 %
Rigips GmbH	Allemagne	100,00 %
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	99,66 %
Mag Japon	Japon	87,35 %

AMENAGEMENT EXTERIEUR

Saint-Gobain Weber	France	99,99 %
Saint-Gobain Do Brazil Ltda	Brésil	100,00 %
Saint-Gobain Weber Cemarsa SA	Espagne	99,83 %
Maxit Group AB	Suède	100,00 %
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	100,00 %
Saint-Gobain Weber Germany	Allemagne	99,99 %
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00 %
Saint-Gobain PAM SA	France	100,00 %
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %
Saint-Gobain PAM UK Limited	Royaume-Uni	99,97 %
Saint-Gobain PAM Espana SA	Espagne	99,83 %
Saint-Gobain PAM Italia s.p.a	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Canalizaco SA	Brésil	100,00 %
Saint-Gobain Xuzhou Pipe Co Ltd	Chine	100,00 %

POLE DISTRIBUTION BATIMENT

Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00%
Lapeyre	France	100,00%
Point.P	France	100,00%
Saint-Gobain Distribucion y Construccion	Espagne	99,83%
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands BV	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Distribution Nordic AB	Suède	100,00%
Optimera AS	Norvège	100,00%
Optimera Danmark A/S	Danemark	100,00%
Sanitas Troesch	Suisse	100,00%
Norandex Building Material Distribution Inc	Etats-Unis	100,00%

POLE CONDITIONNEMENT

Saint-Gobain Emballage	France	100,00%
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Oberland AG	Allemagne	96,67%
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,75%
Saint-Gobain Containers Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Vetri SpA	Italie	99,99%

NOTE 22 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

TABLE DES MATIERES

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES.....	4
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES	7
NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	23
NOTE 3 – ECARTS D’ACQUISITION	25
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	26
NOTE 5 – STOCKS.....	27
NOTE 6 – CREANCES CLIENTS, DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCES ET DETTE.....	27
NOTE 7 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	28
NOTE 8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES	31
NOTE 9 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS.....	33
NOTE 10 – ENDETTEMENT NET.....	34
NOTE 11 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	38
NOTE 12 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL	41
NOTE 13 – PLANS D’OPTIONS SUR ACTIONS, PLAN EPARGNE GROUPE ET PLANS D’ATTRIBUTION GRATUITE D’ACTIONS	42
NOTE 14 – RESULTAT FINANCIER.....	43
NOTE 15 – RESULTAT NET COURANT - MARGE BRUTE D’AUTOFINANCEMENT ET EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION.....	44
NOTE 16 – RESULTAT PAR ACTION	45
NOTE 17 – ENGAGEMENTS	46
NOTE 18 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	46
NOTE 19 – LITIGES	47
NOTE 20 – INFORMATIONS SECTORIELLES.....	50
NOTE 21 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION	52
NOTE 22 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	55